

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 28 septembre 2009 à 20 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 22 septembre 2009.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion Hugnette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB et Jean-Michel STIRMEL.

Absents excusés : Eric MEMHELD donne procuration à Dominique HEILIGENSTEIN, Gilbert SEYLLER

Secrétaire de séance : Martine FRANTZ

Assistantes déléguées au secrétariat : Emilie SCHUTZ et Christiane FRANTZ

Ordre du jour

1. Adoption du procès verbal de la séance du 8 juillet 2009
2. Contrats d'Assurance des Risques Statutaires
3. La mise en place de l'agence postale communale
4. Comte rendu de la commission Finances/Affaires Scolaires
 1. Réfection des voiries
 2. Travaux rue de l'Ecluse
 3. Location du logement de la Poste
 4. Atelier de pressage des arboriculteurs/ Attestation accessibilité handicapé
 5. SIVU Forestier
 6. Mairie
 - a. Etudes complémentaires de l'architecte pour les travaux mairie
 - b. Achat de stores pour les fenêtres mairie
 - c. Mise en place d'un faux plafond et de luminaires bureau du Maire
 - d. Achat d'un écran motorisé et d'un meuble pour vidéoprojecteur
 7. Investissements
 - a. Espaces verts autour du Riedbahnnel
 - b. Autolaveuse pour les sols en Flotex école et mairie
 - c. Achat de panneaux pour la mise en place de la chicane phase test rue de Sundhouse
 8. Budget
 - a. Décision modificative
 9. Ecoles
 - a. Pose de films de protection solaire
 - b. Mise en place d'une rampe à l'escalier de l'école
 - c. Réfection de l'escalier de l'école maternelle
 - d. Investissements prévus
 - e. Périscolaire
5. Décharges communales
6. Divers
 1. Droit de préemption
 2. Demande de la société Aerofly
 3. Bilan des entrées plan d'eau

1. Adoption du procès verbal de la séance du 8 juillet 2009

Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal de la séance du 8 juillet 2009, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Contrat d'Assurance des Risques Statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérents, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Considérant la délibération en date du 16 mars 2009 ayant donné mandat au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2006-2009 celui-ci a retenu l'assureur Groupama Alsace et propose les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 5,65 %
- Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,71 %
- Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

- ✓ Contrat en capitalisation
- ✓ Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2006
- ✓ Durée du contrat : 4 ans

Le Conseil, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2010-2013 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2010-2013 auprès de Groupama Alsace selon les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 2,80 %
- Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

➤ Taux : 1 %

➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de quatre ans.

PRECISE que ces conventions couvrent tous les risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Adopté à l'unanimité.

3. La mise en place de l'agence postale communale

Le Maire, les adjoints et le personnel administratif ont visité les agences postales communales de Mussig, Artolsheim, Beblenheim et St-Hippolyte afin d'observer leurs modes de fonctionnement.

A l'heure actuelle, les modalités pratiques de mise en œuvre de la Poste à Wittisheim ne sont pas encore définies et feront l'objet d'une prochaine séance. Dans cette attente et après débat, il est proposé d'approuver le principe de transfert de la Poste en agence postale communale au 1^{er} janvier 2010.

Adopté.

4. Compte rendu de la commission Finances/Affaires Scolaires

1. Réfection des voiries

Comme déjà évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2009 (point 11- Divers, petit f), et suite à des demandes récurrentes d'administrés, un cahier des charges a été réalisé par Jean-Paul IMBS pour réaliser cette opération de réfection des voiries.

Des offres de prix ont été sollicitées pour cette opération dont le détail se présente comme suit :

| | STRADA | COLAS EST | JEHL |
|------------------------|---------------|------------------|-------------|
| 20 rue de Hilsenheim | 2151,00 € | 2442,50 € | 2401,00 € |
| 24 rue de Hilsenheim | 517,00 € | 1598,75 € | 820,50 € |
| 31 rue Hilsenheim | 296,00 € | 529,00 € | 314,00 € |
| 32 rue de Hilsenheim | 1060,00 € | 1472,00 € | 1546,00 € |
| 44 rue de Hilsenheim | 100,00 € | 250,00 € | 240,00 € |
| 50 rue de Hilsenheim | 390,00 € | 912,00 € | 906,00 € |
| 29 rue du Moulin | 1404,00 € | 1697,20 € | 1730,00 € |
| 54 rue de Muttersholtz | 1050,00 € | 1452,65 € | 1515,50 € |
| 45 rue de Baldenheim | 964,00 € | 1316,25 € | 1262,00 € |

| | | | |
|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| 5 rue de l'Eglise | 164,00 € | 414,50 € | 224,00 € |
| 1 rue de l'Eglise | 140,00 € | 383,25 € | 180,50 € |
| 3 rue de Sundhouse | 233,00 € | 518,50 € | 507,00 € |
| 25 rue de Sundhouse | 801,00 € | 1172,80 € | 994,00 € |
| 32 rue de Sundhouse | 140,00 € | 700,00 € | 415,00 € |
| TOTAL | 9 410,00 € | 14 859,40 € | 13 055,50 € |

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise la mieux disante : STRADA de Sundhouse pour un montant de 9 410 € HT soit 11 254,36 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

2. Travaux rue de l'Ecluse

Le Maire et les adjoints ont examiné avec le cabinet BEREST, chargé de la maîtrise d'œuvre du projet de la rue de l'Ecluse, les offres reçues pour les travaux de la rue de l'Ecluse.

L'estimation du maître d'œuvre pour ces travaux est de 10 127,73 €. Quatre entreprises ont répondu à l'offre :

- VOGEL avec une offre à 14 126,55 € TTC
- EYL avec une offre à 15 858,96 € TTC
- BURGER-SCREG avec une offre à 15 488,20 € TTC
- STRADA avec une offre à 10 058,36 € TTC

La Commission d'Appel d'Offre réunie le 22 juillet 2009 a décidé de retenir STRADA de Sundhouse, pour un montant de 10 058,36 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

3. Location du logement de la Poste

Il est proposé de mettre en location le logement situé à l'étage de la Poste pour un montant de 650 € (délibération du Conseil Municipal du 8 septembre 2008). Des travaux de rafraîchissement des sols et des murs sont à faire, ils seront fait soit en régie, soit par le futur locataire, moyennant une compensation, ne pas payer le premier mois de loyer éventuellement. Le bureau de Poste situé au rez de chaussée étant encore ouvert à l'heure actuelle, il est prévu de prévoir le réaménagement de ce local pour en faire un logement l'année prochaine. Actuellement, le chauffage est central et il faudra faire une répartition entre le haut et le bas du bâtiment.

Cette opération sera prévue au budget 2010 et un architecte sera mandaté pour ce projet. Adopté à l'unanimité.

4. Atelier de pressage des arboriculteurs/ Attestation accessibilité handicapé

Dans le cadre de la création de l'atelier de pressage, il est obligatoire de faire attester par un organisme compétent l'accessibilité des lieux aux personnes handicapées. Le bureau VERITAS chiffre cette mission à un montant de 1 530 € HT soit 1 829,88 € TTC. Socotec a fait une offre pour 2 060 € HT, soit 2 463,76 € TTC. Il est proposé de retenir le mieux-disant, le bureau VERITAS . Adopté à l'unanimité.

5. SIVU Forestier

Il y a à l'heure actuelle un problème de plein emploi au SIVU Forestier. Pour y remédier, le Maire, les Adjointes et M. Nozet proposent de faire exécuter une partie des travaux initialement confiés aux entreprises, par les ouvriers du SIVU Forestier.

Les tâches supplémentaires qui seront confiées aux bûcherons sont les suivantes :

- Entretien des cloisonnements (environ 45 heures de travail)
- Travaux divers au plan d'eau en raison d'arbres arrachés lors de l'orage du mois de juillet
- Entretien et nettoyage de périmètres désignés de forêt (117 heures de travail au total)

Ces prévisions permettront de maintenir un plan de sauvegarde du SIVU Forestier. Les communes sont sollicitées pour faire jouer la solidarité financière, ces efforts permettront d'aider le SIVU.

Adopté à l'unanimité.

6. Mairie

a. Etudes complémentaires de l'architecte pour les travaux mairie

L'architecte en charge des travaux de la mairie a réalisé des études complémentaires pour les travaux dans le bureau du Maire et les études préliminaires à la climatisation qui s'élèvent à 1 330 € HT soit 1 590,68 € TTC. Adopté.

b. Achat de stores pour les fenêtres mairie et salle polyvalente

Il est proposé de faire l'acquisition de stores pour les fenêtres des nouveaux bureaux en mairie auprès de la société EWAL STORES de Sélestat pour un montant de 1 086 € HT soit 1 298,86 € TTC (C/21311, OP 220).

D'autre part, il est proposé de remplacer également les stores usagés de la salle polyvalente. Cette prestation sera réalisée par EWAL STORES pour un montant de 1 157 € HT soit 1 383,77 € TTC (C/23134, OP50). Adopté.

c. Mise en place d'un faux plafond et de luminaires bureau du Maire

Suite aux travaux de réfection du sol et des murs dans le bureau du Maire, le faux-plafond a été cassé à certains endroits et nécessite d'être remplacé.

Pour la pose du nouveau faux-plafond, il est proposé de confier ces travaux à OLRV CLOISONS de TURCKHEIM pour un montant de 1 770,82 € HT soit 2 117,90 € TTC.

Les luminaires seront posés par Electricité HERBRECH de Sélestat pour un montant de 824 € HT soit 985,50 € TTC. Ces dépenses seront imputées sur le compte 21311, Opération 220. Adopté.

d. Achat d'un écran motorisé et d'un meuble pour vidéoprojecteur

Il est proposé de faire l'acquisition auprès de la société UGAP, d'un écran motorisé d'un montant de 647,99 € HT soit 742,35 € TTC (C/21311, OP 220) et d'un meuble-support pour le vidéoprojecteur d'un montant de 94,36 € soit 112,85 € TTC (C/6064). A adopter.

7. Investissements

a. Espaces verts autour du Riedbahnel

Comme convenu lors de la dernière séance, Justin FAHRNER a demandé à la société ISS Espaces Verts de refaire son devis en diminuant les quantités d'arbustes autour du Riedbahnel pour laisser libre de plantations la partie nord-ouest pour permettre la visibilité du train pour les gens venant de Hilsenheim. Le précédent devis était de 4 752,00 € HT soit 5 683, 39 € TTC. Il a été diminué notamment parce que l'arrachage des arbustes actuels se fera en régie. Il est proposé de confier ces réalisations à l'entreprise ISS Espaces Verts de Holtzheim pour un montant de 3 768, 00 € HT soit 4 506, 52 € TTC.

Adopté.

b. Autolaveuse pour les sols en Flotex école et mairie

Il est proposé d'acquérir une autolaveuse (shampoineuse) pour les sols en Flotex de l'école et de la mairie. Ces machines présentent les caractéristiques suivantes : brossage et aspiration des sols dans les deux sens de la marche (avant/arrière), lavage des sols avec récupération de l'eau sale. Les offres se présentent comme suit :

| | WADIS | ROTOWASH | KARCHER |
|-----------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Prix HT | 1951,50 € | 3 384 € | 1 532€ |
| TVA | 382,49 € | 663,26 € | 300,27 € |
| PRIX TTC | 2 333, 99 € | 4 047, 26 € | 1832,27 € |

Il est proposé d'acquérir cette autolaveuse auprès de la société KARCHER pour un montant de 1 532 € HT soit 1 832,27 € TTC (C/2188, OP21). Adopté.

c. Achat de panneaux pour la mise en place de la chicane phase test rue de Sundhouse

Afin de mettre en place la phase test pour la chicane Rue de Sundhouse, un estimatif du matériel nécessaire a été sollicité et se présente comme suit :

| | SIGNAUX GIROD | | MSR | | EST SIGNALISATION | |
|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | (prix unitaire) | Total | (prix unitaire) | Total | (prix unitaire) | Total |
| Balises (30) | 27,00 € | 810,00 € | 47,50 € | 1 425,00 € | 32,00 € | 960,00 € |
| Panneau A3 (2) | 44,04 € | 88,08 € | 65,64 € | 131,28 € | 43,00 € | 86,00 € |
| Panneau B14 (2) | 68,12 € | 136,24 € | 101,50 € | 203,00 € | 66,00 € | 132,00 € |
| Panneau B15 (1) | 68,12 € | 68,12 € | 101,50 € | 101,50 € | 66,00 € | 66,00 € |
| Panneau B21a1(2) | 68,12 € | 136,24 € | 101,50 € | 203,00 € | 66,00 € | 132,00 € |
| Panneau B21a2 (1) | 68,12 € | 68,12 € | 101,50 € | 101,50 € | 66,00 € | 66,00 € |
| Panneau C18 (1) | 63,32 € | 63,32 € | 94,35 € | 94,35 € | 60,00 € | 60,00 € |
| TOTAL HT | | 1 370,12 € | | 2 259,63 € | | 1 502,00 € |
| TVA 19,6% | | 268,54 € | | 442,89 € | | 294,39 € |
| TOTAL TTC | | 1 638,66 € | | 2 702,52 € | | 1 796,39 € |

Il est proposé de retenir le mieux- disant, la société GIROD de Colmar pour un montant de 1 370,12 € soit 1 638,66 € TTC (c/2313, OP 658). Adopté.

8. Budget

a. Décisions modificatives

Il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

Mairie :

- Dépenses au C/2135 (agencements/aménagements), OP 220 (Mairie) pour 65 000 €
- Recettes au C/21311 (Hôtel de Ville), OP 220 (Mairie) pour 65 000 €

Travaux Rue de l'Ecluse :

- Dépenses au C/21312, OP 654 pour 13 000 €
- Recettes au C/2151, OP 641 pour 13 000 €

Poteaux d'incendie :

- Dépenses au C/21312, OP 654 pour 2 000 €
- Recettes au C/21568, OP 54 pour 2 000 €

Pour l'opération 648 (raccordement de la salle polyvalente au réseau assainissement) : virement de 1078,22 € du c/2031 au C/2315.

Crédits pour le club house FCW

- Dépenses au C/2135, OP 222 pour 2 000 €
- Recettes au C/231317, OP 50 pour 2 000 €

Adopté.

9. Ecoles

a. Pose de films de protection solaire

Pour remédier au problème de la chaleur à l'école élémentaire, des films de protection solaire seront posés sur les fenêtres au rez de chaussée par la société ADAM DECORS FILMS de Bourg Bruche pour un montant de 1 448,64 € HT soit 1 732,57 € TTC.

Si ces films conviennent, ils seront éventuellement posés à l'étage l'année prochaine. Adopté.

b. Mise en place d'une rampe à l'escalier de l'école

Une rampe sera mise en place à l'escalier côté sud de l'école élémentaire, sur le côté gauche, avec une double lisse.

Il est proposé de confier ces travaux à l'entreprise Schweitzer de Bindernheim pour un montant de 536 € HT soit 641,06 € TTC (C/21312, OP 652). Adopté.

c. Réfection de l'escalier de l'école maternelle

L'escalier de la sortie de secours de l'école maternelle (sortie salle de jeu) doit être refait. Il est proposé de confier la réfection de cet escalier à la SARL Mille Carrelages de Wittisheim pour un montant de 795 € HT soit 950,82 € TTC (C/21312, OP 652). Adopté.

d. Investissements prévus

La direction souhaite acquérir du mobilier pour l'étage de la maternelle et la nouvelle salle de classe :

- 12 tables réglables + 12 chaises = 2 244 €
- 2 tables trapézoïdales + 6 chaises = 576 €

TOTAL mobilier = 2 820 €

D'autre part, l'école maternelle souhaite acquérir 3 portiques pour faire sécher les peintures : 447 € les trois, ainsi que un nouveau bloc cuisine et nursery d'un montant de 464 € soit un investissement total de 3 731 €.

Les membres de la Commission proposent de valider cette demande et d'autoriser le directeur de l'école à acquérir ce mobilier, mais pour l'an prochain, il est proposé de surseoir le budget d'investissement, au vu du coût conséquent de l'extension et de pourvoir uniquement à des demandes ponctuelles.

Adopté.

e. Périscolaire

La mise en place du périscolaire à Wittisheim est envisagée pour la rentrée 2011. Un terrain communal se situant à côté de la cour d'école actuelle pourrait être utilisé pour la construction d'un bâtiment. Sa proximité avec la cour de l'école présente un avantage indéniable, il n'y aura pas de route à traverser pour rejoindre l'école. Les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget 2010. Il s'agira de négocier avec le Conseil Général pour inscrire ce projet au contrat de territoire, en remplacement d'une autre opération. Le Maire et les Adjoints rencontreront le CAUE du Bas-Rhin qui sera missionné pour assistance pour ce projet. Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention avec le CAUE.

Adopté.

5. Fermeture de la décharge communale

Le Maire explique que le SMICTOM a demandé à la commune de s'engager sur la fermeture des décharges Hansen et Rechenmacherschlag. Ces fermetures conditionnent l'attribution au SMICTOM de subventions pour les déchetteries. Les travaux à réaliser sont les suivants : nivellement du sol, apport de compost et plantation d'arbres et d'arbustes. Des devis seront sollicités et il est proposé d'autoriser le Maire à choisir l'entreprise qui sera la mieux disante pour ces travaux. Si le choix de l'entreprise est fait avant le 15 octobre 2009, la commune percevra 30% de subventions de l'ADEME pour ce projet.

Suite à ces explications du Maire,

Considérant la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, modifiée par la loi n° 92-646 du 19 juillet 1992 ;

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2224-13 et suivants et R 2224-13 et suivants relatifs aux modalités d'élimination des déchets ;

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2542-2 et L 254-8 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide, avec effet immédiat, la fermeture définitive des décharges communales brutes situées aux lieux-dits Hansen et Rechenmacherschlag.

Décide de procéder au réaménagement des sites dans leur état naturel initial et d'effectuer les travaux de résorption qui s'imposent.

Sollicite à cet effet l'aide financière du Département du Bas-Rhin et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) sur la base du devis estimatif qui sera produit à l'appui de la demande.

Adopté.

6. Divers

1. Droit de préemption

La Commune n'a pas fait valoir le droit de préemption lors des transactions suivantes :

- De M. ANDRE Anthony à Mme Doris PRECHEUR, pour l'habitation située section 22, parcelle 791/14, 2 rue des Cerisiers et d'une superficie de 6,50 ares.
- De M. Jean-Jacques LACHMANN à M. Henri STIEP, pour l'habitation située section 21, parcelle 232/66, 5 rue du Stade et d'une superficie de 11, 05 ares.

2. Demande de la société Aerofly

La société AEROFLY, organisatrice de vols en montgolfière a sollicité l'accord de la commune pour l'utilisation d'un terrain communal pour le décollage des montgolfières.

3. 100^{ème} anniversaire du « S'RIEDBAHNEL »

Justin FAHRNER explique que le 30 octobre 2009 marquera le 100^{ème} anniversaire de l'inauguration de la ligne de chemin de fer, « S'RIEDBAHNEL » qui reliait Sélestat à Sundhouse avec arrêt à la gare de Wittisheim.

Ce train transportait aussi bien des voyageurs que des marchandises et comportait également un wagon postal qui acheminait le courrier muni d'un cachet spécial.

Quelques passionnés se proposent d'éditer une enveloppe commémorative pour ce 100^{ème} anniversaire munie d'un timbre postal représentant le train fleuri près de l'ancienne gare et ayant valeur d'affranchissement.

L'enveloppe illustrée aura un tirage limité à 100 exemplaires et aura une valeur philatélique future certaine. L'enveloppe sera timbrée et affranchie à la date du 30 octobre 2009.

Le prix de vente unitaire de l'enveloppe souvenir avec cachet postal du 30 octobre 2009, est fixé à 2 euros.

Les réservations pourront se faire auprès de la mairie téléphone : 03 88 85 20 11 ou par Mail : mairie.wittisheim@wanadoo.fr

Les enveloppes réservées devront être retirées le lundi 2 novembre 2009 à la mairie.

4. Jumelage du 25^{ème} anniversaire avec Montréal du Gers

Ce jumelage a été marquant car c'était un quart de siècle qui était fêté. Les sorties ont été appréciées. Justin FAHRNER souligne que cependant, les festivités ont été marquées par un drame, la mort du Christophe DEHEM le lundi du retour dans le Gers. Cet accident a causé la mort de deux autres personnes.

5. Fête de la Tarte aux Quetsches

Justin FAHRNER remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite de la Fête de la Tarte aux Quetsches et plus particulièrement les conseillers qui n'appartiennent pas à une association et qui ont aidé à la confection des tartes.

6. Accueil du club des aînés de Rheinhausen

Le lundi 5 octobre 2009, la commune accueille le club du 3^{ème} âge de Rheinhausen.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 heures.

La Secrétaire de séance,
Martine FRANTZ.

Le Maire,
André KRETZ.